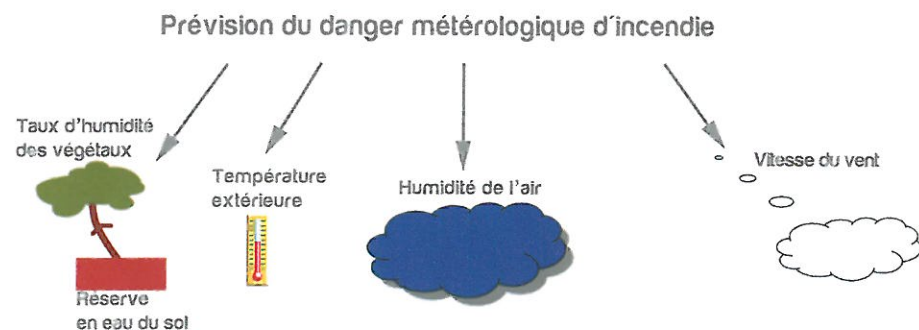


La prévision du danger météorologique d'incendie dépend de plusieurs facteurs



Elle détermine l'accès aux espaces naturels.



Sainte-Victoire, Grand Site de France

66, Route de Meyreuil, La Ferme - 13100 Beaurecueil
Tél. 04 42 64 60 90 - fax 04 42 64 60 99 - email : contact@grandsitesaintevictoire.com
www.grandsitesaintevictoire.com

Deux points d'accueil au Grand Site

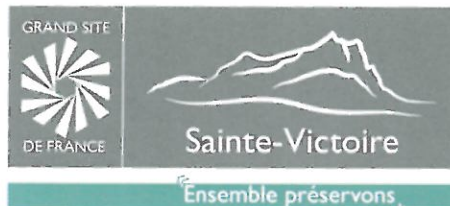


La maison du Grand Site, centre de visite, est située sur la face nord de Sainte-Victoire dans le cœur du village de Vauvenargues (rue centrale). Le personnel recommande les itinéraires et circuits, les endroits à visiter et informe sur les produits locaux.

Ouverture du 1^{er} juin au 30 septembre
Tous les jours :
10h00 - 13h00 14h00 - 18h00 -
Contact : 04 42 26 67 37

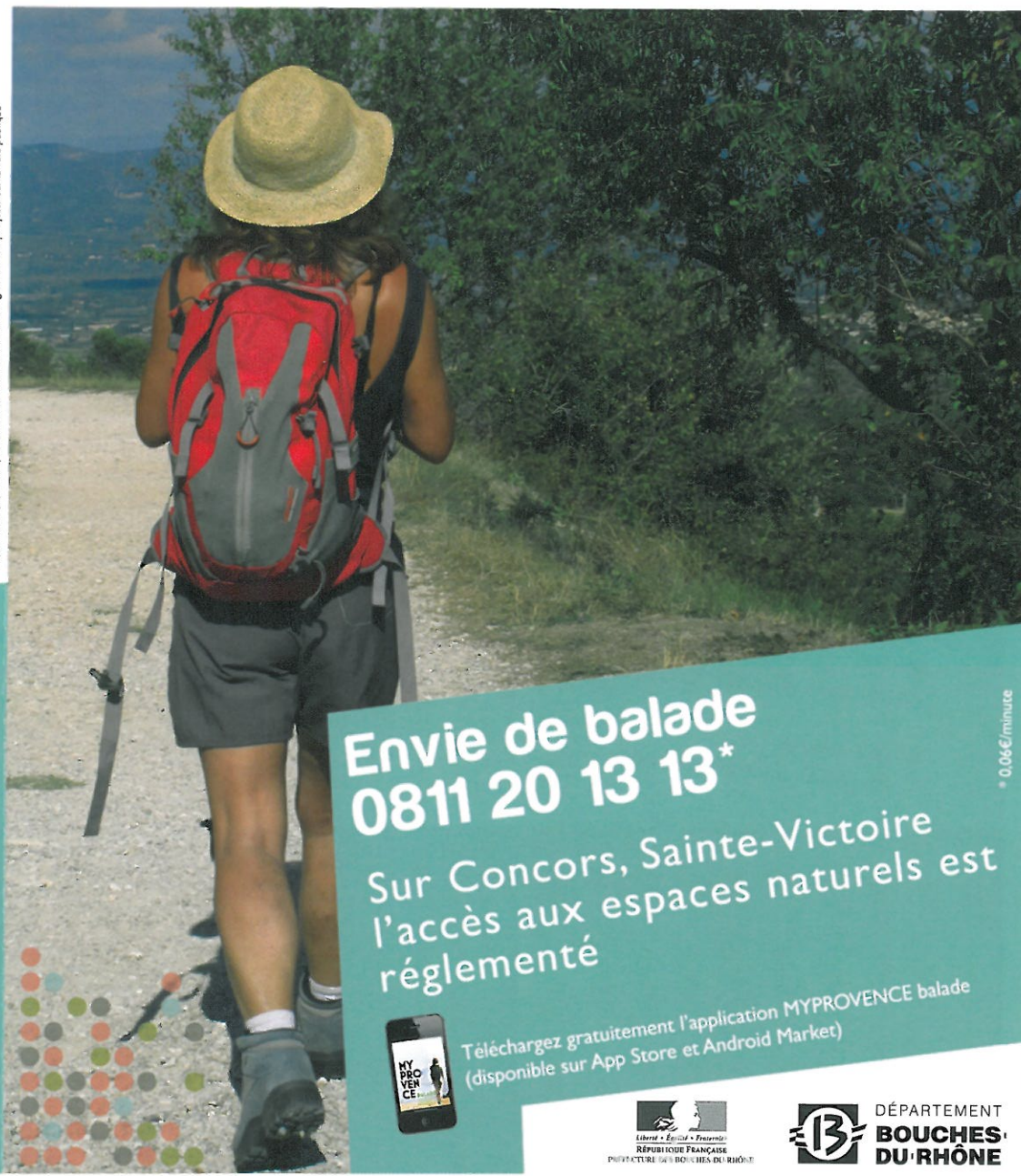
Le kiosque d'information du barrage Bimont. Sur le parking de Bimont à Saint-Marc-Jaumegarde.

Ouverture du 1^{er} juin au 30 septembre
Tous les jours :
09h00 - 12h00 15h00 - 18h30 -
Contact : 06 70 74 97 78



Grand Site Sainte-Victoire

Conception graphique : Agence Uniens - Crédits photos : G. Ferreira, GSV Veronique PAUL
Imprimé sur papier recyclé 100% et utilisation d'encre végétale - Ne pas jeter sur la voie publique



Envie de balade
0811 20 13 13*

Sur Concors, Sainte-Victoire
l'accès aux espaces naturels est
réglementé



Téléchargez gratuitement l'application MYPROVENCE balade
(disponible sur App Store et Android Market)



* 0,06€/minute

L'accès aux espaces naturels est réglementé

• Réglementation départementale

Arrêté préfectoral n° 13-2016-02-03-003 du 03 février 2016

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, la circulation dépend du niveau de danger météorologique d'incendie :

Niveau de danger météorologique d'incendie



Accès, circulation, présence et travaux dans les massifs interdits toute la journée.

Accès, circulation, présence dans les massifs autorisés toute la journée.
Travaux dans les massifs autorisés de 5h à 13h (sous conditions)

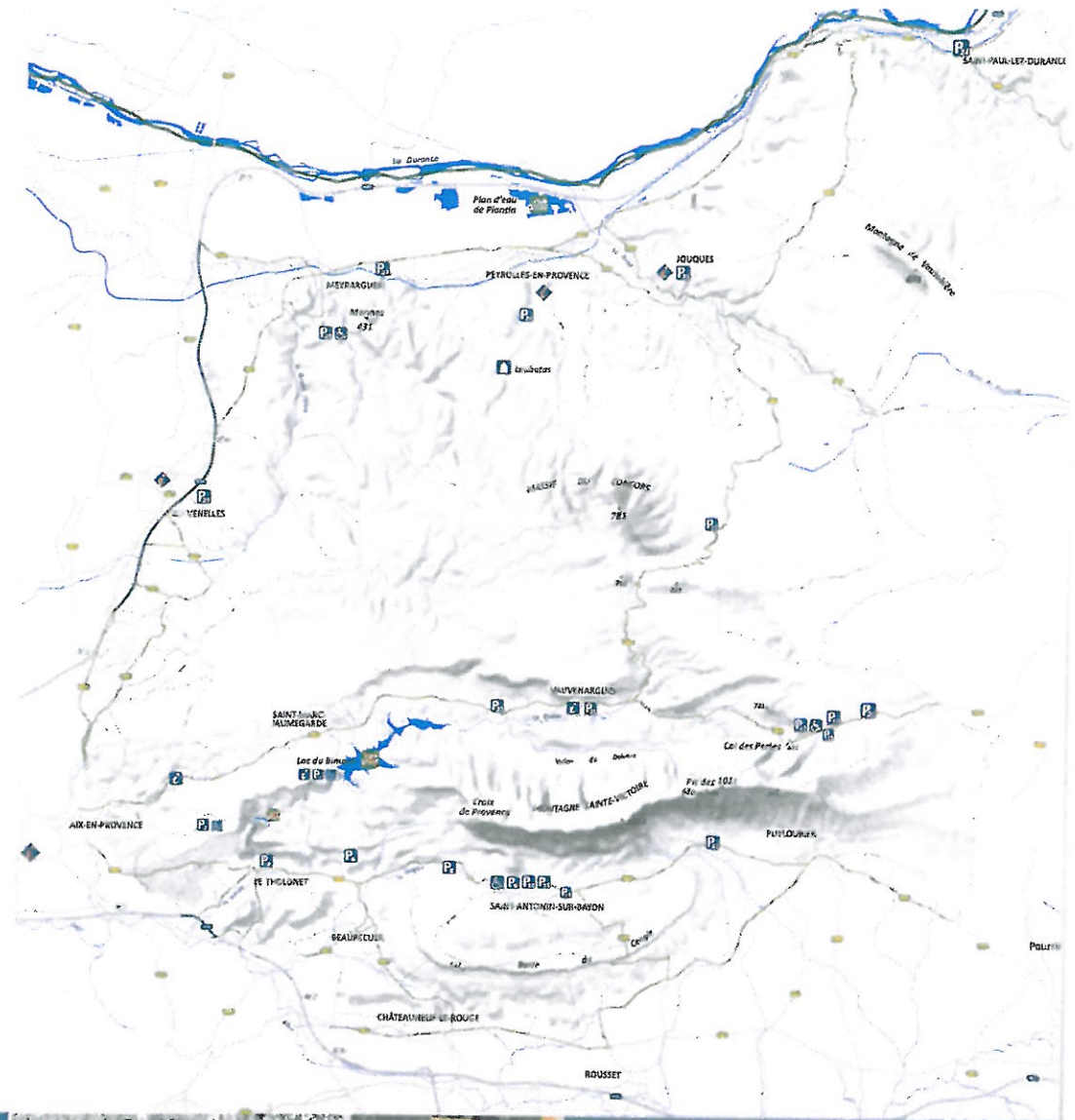
Accès, circulation, présence et travaux dans les massifs autorisés toute la journée.

Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 135 €.

Du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, pour préparer vos balades, un n° de téléphone (0811 20 13 13*) et un site internet (www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actualites/Acces-aux-Massifs), vous informent chaque jour sur les conditions d'accès aux massifs forestiers**.

*0,06€/minute

** Après 18h pour le lendemain



Le kiosque d'information
à Tholonet

